

COPIE

23 MAI 2012
MODIFICATIF AU REGLEMENT DE
COPROPRIETE

SUCY-EN-BRIE (94370)
Résidence "LES TROIS EPIS"
(Copie pour le Cadastre)

2012 D N° 5358

Volume : 2012 P N° 2866

Publié et enregistré le 25/06/2012 à la conservation des Hypothèques de

CRETEIL 3EME BUREAU

Droits : 125,00 EUR

Salaires : 15,00 EUR

TOTAL : 140,00 EUR

Reçu : Cent quarante Euros

Le Conservateur,

Alain BELGY



11646601

JMF/ES/RN

L'AN DEUX MILLE DOUZE,

LE VINGT TROIS MAI

A BOISSY-SAINT-LEGER (Val de Marne), 3bis rue de Paris, au siège de l'Office Notarial, ci-après dénommé,

Maître Jean PARENTAUD, notaire soussigné, associé de la Société Civile Professionnelle «Jean PARENTAUD et Jean-Michel FIRCOVICZ, notaires associés » titulaire d'un Office Notarial à la Résidence de BOISSY SAINT LEGER (Val de Marne) 3bis, rue de Paris,

A REÇU le présent acte à la requête de :

Le Syndicat dénommé **SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES**, dont le siège est à SUCY-EN-BRIE (94370), 1 et 2 rue des Trois Epis 1 à 7 rue des Lys d'Or

est représentée à l'acte par:

La **SOCIETE DE GESTION IMMOBILIERE DE LA PLAINE MONCEAU** société anonyme au capital de 100.000,00 euros dont le siège est au 10 rue de la Pépinière (75008) PARIS immatriculée au SIREN sous le numéro 732020920 RCS PARIS.

Agissant en qualité de syndic dudit ensemble immobilier comme nommé à cette fonction pour une durée d'un an expirant le 30 juin 2012 en vertu de l'Assemblée Générale des Copropriétaires en date du 17 mai 2011 dont une copie du procès verbal certifiée conforme demeurera ci-joint et annexé aux présentes après mention.(Annexe n°1)

Et ayant tous pouvoirs à l'effet d'agir aux présentes, en vertu de la délibération de l'Assemblée Générale des Copropriétaires en date du 30 mai 2007, valablement convoquée et ayant valablement délibéré, dont une copie du procès verbal certifiée conforme demeurera ci-jointe et annexée aux présentes après mention.(Annexe n°2)

L'original de l'attestation de non recours contre ladite assemblée générale délivrée par la société **SOGIPLAM** en date du 29 novembre 2011 est demeuré ci-joint et annexé aux présentes après mention.(Annexe n°3)

Ladite société **SOGIPLAM** est elle-même représentée par:

ES

SM



- Un bâtiment dénommé "BATIMENT INFRA", (de plus grande emprise), situé en infrastructure, comprenant un sous-sol, dont la dalle de couverture est aménagée, pour les parties hors emprise des bâtiments sus désignés, en circulation stationnement et espaces verts; étant précisé que la construction en infrastructure comporte un parc de stationnement, dont la desserte est assurée par une rampe à double sens de circulation depuis la rue du Lys d'Or.

Cet ensemble couvrant la plus grande partie du terrain, dont le surplus est aménagé en accès et espaces verts.

Ce ensemble immobilier est cadastré :

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface
	AT	425	Rue de la Procession	00 ha 02 a 05 ca
	AT	427	Rue de la Procession	00 ha 00 a 24 ca
	AT	690	Rue Charles de Gaulle	00 ha 82 a 82 ca
	AT	691	Rue de la Procession	00 ha 16 a 88 ca
	AT	692	Rue de la Procession	00 ha 14 a 86 ca

Total surface : 01 ha 16 a 85 ca

Division de l'ensemble immobilier - Etat descriptif de division originaire

L'immeuble ou ensemble immobilier est divisé en TROIS CENT TRENTE QUATRE (334) lots numérotés de 1 à 334.

Les parties communes générales ont été exprimées en dix millièmes.

II ASSEMBLEE GENERALE DES COPROPRIETAIRES DU 30 MAI 2007

Aux termes d'une assemblée générale des copropriétaires en date du 30 mai 2007 dont il a été parlé plus haut, valablement convoquée et ayant valablement délibéré, il a été décidé à la 16ème résolution ce qui suit ci-après littéralement rapporté:

"En ce qui concerne les locaux des vide-ordures du bâtiment 1 rue des Trois Epis, les copropriétaires qui souhaitent en faire l'acquisition pourront, également, annexer la partie de palier pour permettre de réunir le local vide-ordures et la partie de palier à leur appartement. Seul un appartement par palier est concerné.

Le prix de vente est déterminé à 1.100,00 le m².

Les copropriétaires intéressés par ces acquisitions se feront connaître auprès du syndic.

Tous les travaux relatifs à ces acquisitions seront à la charge exclusive des propriétaires concernés.

L'électricité des parties communes acquises deviendra, bien entendu, privative.

Tous les frais, droits et honoraires (géomètre, modificatif au règlement de copropriété, syndic et notaire) seront à la charge des copropriétaires qui se porteront acquéreurs.

L'assemblée donne pouvoir au Cabinet SOGIPLAM pour signer les actes subséquents."

Cette résolution est ADOPTÉE à l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés du bâtiment 1 rue des Trois Epis.

III ASSEMBLEE GENERALE DU MERCREDI 10 JUIN 2009

ES SM


Aux termes d'une Assemblée Générale des Copropriétaires en date du 10 juin 2009, dont une copie est demeurée jointe et annexée après mention (Annexe n°6), au 13ème point, paragraphe : Révision du Prix de vente des Parties Communes – (Art.26), le Syndic rappelle aux copropriétaires que lors de l'assemblée générale du 30.05.2007, les copropriétaires du bâtiment 1 rue des Trois Epis ont voté la mise en vente, sous certaines conditions, des anciens locaux de vide-ordures et parties communes attenantes moyennant un prix de 1.100,00 euros le m².

Les copropriétaires intéressés estiment le coût élevé, compte tenu de la conjoncture actuelle.

Après délibération, les copropriétaires du bâtiment 1 rue des Trois Epis, décident de revoir le prix de vente à la baisse et de le porter à 800,00 € le m².

Votes pour: 7.437/10.000 voix des copropriétaires présents ou représentés du bâtiment 1 rue des Trois Epis.

Votes contre: 0

Abstentions: 0

Cette résolution est ADOPTÉE.

CECI EXPOSE, il est passé au MODIFICATIF AU REGLEMENT DE COPROPRIETE ET A L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION faisant l'objet des présentes.

I - CREATION DU LOT 335 PAR PRELEVEMENT SUR LES PARTIES COMMUNES

Il est créé un nouveau lot, pris sur les parties communes générales, identifié par le numéro 335, tel que figure sur le plan établi par Monsieur ATTIA, géomètre expert, Centre Commercial Pince Vent (94436) CHENNEVIERES SUR MARNE.

Le requérant précise que pour éviter la refonte totale de l'état descriptif de division et pour répartir équitablement les quotes-parts des 335 lots au lieu de 334 lots anciens, la base de répartition ancienne est augmentée des tantièmes affectés au nouveau lot, de sorte que la nouvelle base sera en 10003, le numérateur affecté à chaque ancien lot restant inchangé.

L'état des tantièmes généraux passe en conséquence de DIX MILLIEMES (10.000èmes) en DIX MILLIEMES TROIS (10.003èmes) le numérateur affecté à chaque ancien lot restant inchangé.

Il sera attribué au lot nouvellement créé, savoir:
Lot 335

La désignation du nouveau lot créé s'établit comme suit:

Identification du lot

Lot numéro trois cent trente cinq (335) :
Au 3ème étage, bâtiment 7 un local.

Avec les trois /dix mille troisièmes (3 /10003 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Et les vingt sept /dix mille vingt septièmes (27 /10027 èmes) des parties communes spéciales au bâtiment numéro 7.

Et les 22:10.022èmes des charges ascenseurs,

Et les 3/10.003èmes des charges gardien,

Et les 3/10.003èmes des charges espaces verts.

ES

SM

II – MODIFICATIO DE LA REPARTITION DES TANTIEMES

Désormais, les tantièmes de tous les lots seront exprimés, savoir :

- Pour les parties communes générales en 10003ème,
- Pour les charges du bâtiment n°7 en 10027ème,
- Pour les charges ascenseur en 10022ème,
- Pour les charges inhérentes au jardin en 10003èmes,
- Et pour les charges inhérentes aux espaces verts en 10003ème.

Le numérateur affecté à chaque ancien lot restant inchangé.

Ainsi qu'il résulte du modificatif de l'état descriptif de division en copropriété établi par le Cabinet ATTIA, Géomètre-Expert à CHENNEVIERES SUR MARNE (94436) Centre Commercial Pince Vent qui demeure ci-joint et annexé après mention. (Annexe n°7).

Le requérant déclare qu'il n'est apporté aucune autre modification au règlement de copropriété et à l'état descriptif de division dont s'agit.

Tableau récapitulatif

Conformément au décret numéro 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité Foncière, à l'article 71 du Décret n°55-1350 du 14 octobre 1955, à la Loi n°79-2 du 2 janvier 1979 et au décret n°79-405 du 21 mai 1979, il est établi ci-dessous un tableau récapitulatif de l'état descriptif de division tel qu'il résulte désormais des modifications qui précèdent :

Lot	Bât	Etage	Désignation	Tantièmes généraux
1	1	RDC	Appartement 2 pièces n°101	61
2	1	RDC	Appartement 3 pièces n°102	77
3	1	RDC	Appartement 2 pièces n°103	56
4	1	RDC	Appartement 2 pièces n°104	56
5	1	1er	Appartement 3 pièces n°111	81
6	1	1er	Appartement 3 pièces n°112	83
7	1	1er	Appartement 2 pièces n°113	61
8	1	1er	Appartement 4 pièces n°114	98
9	1	2ème	Appartement 3 pièces n°121	85
10	1	2ème	Appartement 3 pièces n°122	87
11	1	2ème	Appartement 2 pièces n°123	64
12	1	2ème	Appartement 4 pièces n°124	103
13	1	3ème	Appartement 3 pièces n°131	86
14	1	3ème	Appartement 3 pièces n°132	89
15	1	3ème	Appartement 2 pièces n°133	65
16	1	3ème	Appartement 4 pièces	105

			n°134	
17	1	4ème	Appartement 4 pièces duplex n°141	109
18	1	4ème	Appartement 4 pièces duplex n°142	110
19	1	4ème	Appartement 4 pièces duplex n°143	116
20	1	4ème	Appartement 5 pièces duplex n°144	138
21	2	RDC	Appartement 2 pièces n°201	64
22	2	RDC	Appartement 3 pièces n°202	77
23	2	RDC	Appartement 2 pièces n°203	56
24	2	RDC	Appartement 2 pièces n°204	52
25	2	1er	Appartement 3 pièces n°211	80
26	2	1er	Appartement 3 pièces n°212	81
27	2	1er	Appartement 2 pièces n°213	61
28	2	1er	Appartement 4 pièces n°214	98
29	2	2ème	Appartement 3 pièces n°221	84
30	2	2ème	Appartement 3 pièces n°222	86
31	2	2ème	Appartement 2 pièces n°223	64
32	2	2ème	Appartement 4 pièces n°224	103
33	2	3ème	Appartement 3 pièces n°231	86
34	2	3ème	Appartement 4 pièces duplex n°232	106
35	2	3ème	Appartement 4 pièces duplex n°233	114
36	2	3ème	Appartement 5 pièces duplex n°234	136
37	3	RDC	Appartement 2 pièces n°301	56
38	3	RDC	Appartement 2 pièces n°302	56
39	3	RDC	Appartement 3 pièces n°303	77
40	3	RDC	Appartement 2 pièces n°304	64
41	3	1er	Appartement 4 pièces n°311	98
42	3	1er	Appartement 2 pièces n°312	61
43	3	1er	Appartement 3 pièces n°313	82
44	3	1er	Appartement 3 pièces n°314	80
45	3	2ème	Appartement 4 pièces n°321	103

ES

SM

46	3	2ème	Appartement 2 pièces n°322	64
47	3	2ème	Appartement 3 pièces n°323	86
48	3	2ème	Appartement 3 pièces n°324	84
49	3	3ème	Appartement 5 pièces duplex n°331	136
50	3	3ème	Appartement 4 pièces duplex n°332	114
51	3	3ème	Appartement 4 pièces duplex n°333	107
52	3	3ème	Appartement 3 pièces n°334	86
53	4	RDC	Appartement 2 pièces n°401	61
54	4	RDC	Appartement 3 pièces n°402	77
55	4	RDC	Appartement 2 pièces n°403	56
56	4	RDC	Appartement 2 pièces n°404	56
57	4	1er	Appartement 3 pièces n°412	81
58	4	1er	Appartement 3 pièces n°412	81
59	4	1er	Appartement 2 pièces n°413	61
60	4	1er	Appartement 4 pièces n°414	98
61	4	2ème	Appartement 4 pièces duplex n°421	104
62	4	2ème	Appartement 4 pièces duplex n°422	104
63	4	2ème	Appartement 4 pièces duplex n°423	112
64	4	2ème	Appartement 5 pièces duplex n°424	133
65	5	RDC	Appartement 3 pièces n°501	77
66	5	RDC	Appartement 3 pièces n°502	75
67	5	1er	Appartement 4 pièces n°511	98
68	5	1er	Appartement 2 pièces n°512	61
69	5	1er	Appartement 3 pièces n°513	82
70	5	1er	Appartement 3 pièces n°514	80
71	5	2ème	Appartement 4 pièces n°521	103
72	5	2ème	Appartement 2 pièces n°522	64
73	5	2ème	Appartement 3 pièces n°523	86
74	5	2ème	Appartement 3 pièces n°524	84
75	5	3ème	Appartement 5 pièces	135

			duplex n°531	
76	5	3ème	Appartement 4 pièces duplex n°532	114
77	5	3ème	Appartement 4 pièces duplex n°533	107
78	5	3ème	Appartement 3 pièces n°534	86
79	6	RDC	Appartement 2 pièces n°601	61
80	6	RDC	Appartement 3 pièces n°602	77
81	6	RDC	Appartement 2 pièces n°603	56
82	6	RDC	Appartement 2 pièces n°604	52
83	6	1er	Appartement 3 pièces n°611	81
84	6	1er	Appartement 3 pièces n°612	81
85	6	1er	Appartement 2 pièces n°613	61
86	6	1er	Appartement 4 pièces n°614	97
87	6	2ème	Appartement 3 pièces n°621	83
88	6	2ème	Appartement 3 pièces n°622	87
89	6	2ème	Appartement 2 pièces n°623	64
90	6	2ème	Appartement 4 pièces n°624	103
91	6	3ème	Appartement 3 pièces n°631	85
92	6	3ème	Appartement 3 pièces n°632	89
93	6	3ème	Appartement 2 pièces n°633	65
94	6	3ème	Appartement 4 pièces n°634	105
95	6	4ème	Appartement 4 pièces duplex n°641	113
96	6	4ème	Appartement 4 pièces duplex n°642	110
97	6	4ème	Appartement 4 pièces duplex n°643	116
98	6	4ème	Appartement 5 pièces duplex n°644	136
99	7	RDC	Studio n°701	39
100	7	RDC	Appartement 3 pièces n°702	67
101	7	RDC	Appartement 4 pièces n°703	89
102	7	1er	Appartement 4 pièces n°711	94
103	7	1er	Appartement 3 pièces n°712	73
104	7	1er	Appartement 4 pièces n°713	95
105	7	2ème	Appartement 4 pièces	99

ES

S-1

			n°721	
106	7	2ème	Appartement 3 pièces 722	77
107	7	2ème	Appartement 4 pièces n°723	100
108	7	3ème	Appartement 5 pièces duplex n°731	133
109	7	3ème	Appartement 4 pièces duplex n°732	114
110	7	3ème	Appartement 5 pièces duplex n°733	138
111	1	Sous-sol	Cave n°76	1
112	1	Sous-sol	Cave n°77	1
113	1	Sous-sol	Cave n°78	1
114	1	Sous-sol	Cave n°79	1
115	1	Sous-sol	Cave n°80	1
116	1	Sous-sol	Cave n°81	1
117	1	Sous-sol	Cave n°82	1
118	1	Sous-sol	Cave n°83	1
119	1	Sous-sol	Cave n°84	1
120	1	Sous-sol	Cave n°85	1
121	1	Sous-sol	Cave n°86	1
122	1	Sous-sol	Cave n°87	1
123	1	Sous-sol	Cave n°88	1
124	1	Sous-sol	Cave n°89	1
125	1	Sous-sol	Cave n°90	1
126	1	Sous-sol	Cave n°91	1
127	1	Sous-sol	Cave n°92	1
128	1	Sous-sol	Cave n°93	1
129	1	Sous-sol	Cave n°94	1
130	1	Sous-sol	Cave n°95	1
131	2	Sous-sol	Cave n°60	1
132	2	Sous-sol	Cave n°61	1
133	2	Sous-sol	Cave n°62	1
134	2	Sous-sol	Cave n°63	1
135	2	Sous-sol	Cave n°64	1
136	2	Sous-sol	Cave n°65	1
137	2	Sous-sol	Cave n°66	1
138	2	Sous-sol	Cave n°67	1
139	2	Sous-sol	Cave n°68	1
140	2	Sous-sol	Cave n°69	1
141	2	Sous-sol	Cave n°70	1
142	2	Sous-sol	Cave n°71	1
143	2	Sous-sol	Cave n°72	1
144	2	Sous-sol	Cave n°73	1
145	2	Sous-sol	Cave n°74	1
146	2	Sous-sol	Cave n°75	1
147	3	Sous-sol	Cave n°96	1
148	3	Sous-sol	Cave n°97	1
149	3	Sous-sol	Cave n°98	1
150	3	Sous-sol	Cave n°99	1
151	3	Sous-sol	Cave n°100	1
152	3	Sous-sol	Cave n°101	1
153	3	Sous-sol	Cave n°102	1
154	3	Sous-sol	Cave n°103	1
155	3	Sous-sol	Cave n°104	1
156	3	Sous-sol	Cave n°105	1
157	3	Sous-sol	Cave n°106	1

158	3	Sous-sol	Cave n°107	1
159	3	Sous-sol	Cave n°108	1
160	3	Sous-sol	Cave n°109	1
161	3	Sous-sol	Cave n°110	1
162	3	Sous-sol	Cave n°111	1
163	4	Sous-sol	Cave n°1	1
164	4	Sous-sol	Cave n°2	1
165	4	Sous-sol	Cave n°3	1
166	4	Sous-sol	Cave n°4	1
167	4	Sous-sol	Cave n°5	1
168	4	Sous-sol	Cave n°6	1
169	4	Sous-sol	Cave n°7	1
170	4	Sous-sol	Cave n°8	1
171	4	Sous-sol	Cave n°9	1
172	4	Sous-sol	Cave n°10	1
173	4	Sous-sol	Cave n°11	1
174	4	Sous-sol	Cave n°12	1
175	5	Sous-sol	Cave n°13	1
176	5	Sous-sol	Cave n°14	1
177	5	Sous-sol	Cave n°16	1
178	5	Sous-sol	Cave n°17	1
179	5	Sous-sol	Cave n°18	1
180	5	Sous-sol	Cave n°19	1
181	5	Sous-sol	Cave n°20	1
182	5	Sous-sol	Cave n°21	1
183	5	Sous-sol	Cave n°22	1
184	5	Sous-sol	Cave n°23	1
185	5	Sous-sol	Cave n°24	1
186	5	Sous-sol	Cave n°25	1
187	5	Sous-sol	Cave n°26	1
188	5	Sous-sol	Cave n°27	1
189	6	Sous-sol	Cave n°28	1
190	6	Sous-sol	Cave n°29	1
191	6	Sous-sol	Cave n°30	1
192	6	Sous-sol	Cave n°31	1
193	6	Sous-sol	Cave n°32	1
194	6	Sous-sol	Cave n°33	1
195	6	Sous-sol	Cave n°34	1
196	6	Sous-sol	Cave n°35	1
197	6	Sous-sol	Cave n°36	1
198	6	Sous-sol	Cave n°37	1
199	6	Sous-sol	Cave n°38	1
200	6	Sous-sol	Cave n°39	1
201	6	Sous-sol	Cave n°40	1
202	6	Sous-sol	Cave n°41	1
203	6	Sous-sol	Cave n°42	1
204	6	Sous-sol	Cave n°43	1
205	6	Sous-sol	Cave n°44	1
206	6	Sous-sol	Cave n°45	1
207	6	Sous-sol	Cave n°46	1
208	6	Sous-sol	Cave n°47	1
209	7	Sous-sol	Cave n°48	1
210	7	Sous-sol	Cave n°49	1
211	7	Sous-sol	Cave n°50	1
212	7	Sous-sol	Cave n°51	1
213	7	Sous-sol	Cave n°52	1
214	7	Sous-sol	Cave n°53	1
215	7	Sous-sol	Cave n°54	1

ES

871

271	-	Sous-sol	Emplacement n°53	3
272	-	Sous-sol	Emplacement n°54	3
273	-	Sous-sol	Emplacement n°55	3
274	-	Sous-sol	Emplacement n°56	3
275	-	Sous-sol	Emplacement n°57	3
276	-	Sous-sol	Emplacement n°59	3
277	-	Sous-sol	Emplacement n°60	3
278	-	Sous-sol	Emplacement n°61	3
279	-	Sous-sol	Emplacement n°62	3
280	-	Sous-sol	Emplacement n°64	3
281	-	Sous-sol	Emplacement n°65	3
282	-	Sous-sol	Emplacement n°66	3
283	-	Sous-sol	Emplacement n°67	3
284	-	Sous-sol	Emplacement n°68	3
285	-	Sous-sol	Emplacement n°69	3
286	-	Sous-sol	Emplacement handicapé n°70	3
287	-	Sous-sol	Emplacement n°71	3
288	-	Sous-sol	Emplacement n°72	3
289	-	Sous-sol	Emplacement n°73	3
290	-	Sous-sol	Emplacement n°74	3
291	-	Sous-sol	Emplacement n°75	3
292	-	Sous-sol	Emplacement n°76	3
293	-	Sous-sol	Emplacement n°77	3
294	-	Sous-sol	Emplacement n°78	3
295	-	Sous-sol	Emplacement handicapé n°79	3
296	-	Sous-sol	Emplacement n°80	3
297	-	Sous-sol	Emplacement n°81	3
298	-	Sous-sol	Emplacement n°82	3
299	-	Sous-sol	Emplacement n°83	3
300	-	Sous-sol	Emplacement n°84	3
301	-	Sous-sol	Emplacement n°85	3
302	-	Sous-sol	Emplacement n°86	3
303	-	Sous-sol	Emplacement n°87	3
304	-	Sous-sol	Emplacement n°88	3
305	-	Sous-sol	Emplacement n°89	3
306	-	Sous-sol	Emplacement n°90	3
307	-	Sous-sol	Emplacement n°91	3
308	-	Sous-sol	Emplacement n°92	3
309	-	Sous-sol	Emplacement n°93	3
310	-	Sous-sol	Emplacement n°94	3
311	-	Sous-sol	Emplacement n°95	3
312	-	Sous-sol	Emplacement n°96	3
313	-	Sous-sol	Emplacement n°97	3
314	-	Sous-sol	Emplacement n°98	3
315	-	Sous-sol	Emplacement n°99	3
316	-	Sous-sol	Emplacement n°101	3
317	-	Sous-sol	Emplacement n°102	3
318	-	Sous-sol	Emplacement n°103	3
319	-	Sous-sol	Emplacement n°104	3
320	-	Sous-sol	Emplacement n°105	3
321	-	Sous-sol	Emplacement n°106	3
322	-	Sous-sol	Emplacement n°107	3
323	-	Sous-sol	Emplacement n°108	3
324	-	Sous-sol	Emplacement de stationnement	3
325	-	Sous-sol	Emplacement de	3

ES

SM

			stationnement	
326	-	Sous-sol	Emplacement de stationnement	3
327	-	Sous-sol	Emplacement de stationnement	3
328	-	Sous-sol	Emplacement de stationnement	3
329	-	Sous-sol	Emplacement de stationnement	3
330	-	Sous-sol	Emplacement de stationnement	3
331	-	Sous-sol	Emplacement de stationnement	3
332	-	Sous-sol	Emplacement de stationnement	3
333	-	Sous-sol	Emplacement de stationnement	3
334	-	Sous-sol	Emplacement de stationnement	3
335	7	3ème	Local	3 (nouveau lot)
			TOTAL	10003

PLANS

Est demeuré ci-joint et annexé après mention un plan du lot 335, lequel fait partie intégrante du modificatif de l'état descriptif de division en copropriété établi par le Cabinet ATTIA (annexe n°7).

DOMICILE

Domicile est élu de plein droit au lieu de résidence du requérant.

PUBLICITE FONCIERE

Le présent acte sera publié au 3ème Bureau des Hypothèques de CRETEIL, conformément à la loi du 10 Juillet 1965 et aux dispositions légales relatives à la publicité foncière.

POUVOIRS

Pour l'accomplissement des formalités de publicité foncière, pouvoir est donné à tout clerc de la Société Civile Professionnelle dénommée en tête des présentes, à l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires ou rectificatifs pour mettre le présent acte en concordance avec les documents hypothécaires, cadastraux ou d'état civil.

CARACTERE AUTHENTIQUE DES ANNEXES

Toutes les annexes sus-relatées ont été portées à la connaissance des parties et sont revêtues d'une mention d'annexe signée par le Notaire. Elles ont le caractère authentique comme faisant partie intégrante de la minute.

SIGNIFICATION

Le présent acte sera signifié au syndic.

ES

SM

MENTION LEGALE D'INFORMATION

Conformément à l'article 32 de la loi n°78-17 «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, l'office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes. A cette fin, l'Office est amené à enregistrer des données concernant les parties et à les transmettre à certaines administrations, notamment à la conservation des hypothèques aux fins de publicité foncière des actes de vente et à des fins foncières, comptables et fiscales. Chaque partie peut exercer ses droits d'accès et de rectification aux données la concernant auprès de l'Office Notarial : Etude de Maîtres Jean PARENTAUD et Jean-Michel FIRCOWICZ, Notaires associés à BOISSY SAINT LEGER (Val de Marne), 3bis, rue de Paris. Téléphone : 01.45.69.13.01 Télécopie : 01.45.69.18.32 Courriel : parentaudfircowicz@paris.notaires.fr. Pour les seuls actes relatifs aux mutations immobilières, certaines données sur le bien et son prix, sauf opposition de la part d'une partie auprès de l'Office, seront transcrites dans une base de données immobilières à des fins statistiques.

DONT ACTE sur quatorze pages

Comprenant

- renvoi approuvé : *Quatre*
- blanc barré : *Quatre*
- ligne entière rayée : *Quatre*
- nombre rayé : *Quatre*
- mot rayé : *Quatre*

Paraphes

ES SM

Après lecture faite, les signatures ont été recueillies les jour, mois et an susdits par Madame Edith SOUTO, Clerc de Notaire, habilité à cet effet et assermenté par actes déposés au rang des minutes de l'Office Notarial dénommé en tête des présentes, qui a signé avec les parties.

Le présent acte a été signé par le Notaire le même jour.

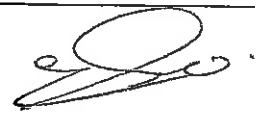
REQUERANT	
CLERC HABILITE	
NOTAIRE	

Tableau récapitulatif des tantièmes généraux

Lot	Bâtiment	Etage	Désignation	Tantièmes généraux	Observations
21	2	rez-de-chaussée	Appartement 2 pièces n°201	64	
22	2	rez-de-chaussée	Appartement 3 pièces n°202	77	
23	2	rez-de-chaussée	Appartement 2 pièces n°203	56	
24	2	rez-de-chaussée	Appartement 2 pièces n°204	52	
25	2	Premier étage	Appartement 3 pièces n°211	80	
26	2	Premier étage	Appartement 3 pièces n°212	81	
27	2	Premier étage	Appartement 2 pièces n°213	61	
28	2	Premier étage	Appartement 4 pièces n°214	98	
29	2	Deuxième étage	Appartement 3 pièces n°221	84	
30	2	Deuxième étage	Appartement 3 pièces n°222	86	
31	2	Deuxième étage	Appartement 2 pièces n°223	64	
32	2	Deuxième étage	Appartement 4 pièces n°224	103	
33	2	Troisième étage	Appartement 3 pièces n°231	86	
34	2	Troisième étage	Appartement 4 pièces duplex n°232	106	
35	2	Troisième étage	Appartement 4 pièces duplex n°233	114	
36	2	Troisième étage	Appartement 5 pièces duplex n°234	136	
37	3	rez-de-chaussée	Appartement 2 pièces n°301	56	
38	3	rez-de-chaussée	Appartement 2 pièces n°302	56	
39	3	rez-de-chaussée	Appartement 3 pièces n°303	77	

Tableau récapitulatif des tantièmes généraux

Lot	Bâtiment	Etage	Désignation	Tantièmes généraux	Observations
40	3	rez-de-chaussée	Appartement 2 pièces n°304	64	
41	3	Premier étage	Appartement 4 pièces n°311	98	
42	3	Premier étage	Appartement 2 pièces n°312	61	
43	3	Premier étage	Appartement 3 pièces n°313	82	
44	3	Premier étage	Appartement 3 pièces n°314	80	
45	3	Deuxième étage	Appartement 4 pièces n°321	103	
46	3	Deuxième étage	Appartement 2 pièces n°322	64	
47	3	Deuxième étage	Appartement 3 pièces n°323	86	
48	3	Deuxième étage	Appartement 3 pièces n°324	84	
49	3	Troisième étage	Appartement 5 pièces duplex n°331	136	
50	3	Troisième étage	Appartement 4 pièces duplex n°332	114	
51	3	Troisième étage	Appartement 4 pièces duplex n°333	107	
52	3	Troisième étage	Appartement 3 pièces n°334	86	
53	4	rez-de-chaussée	Appartement 2 pièces n°401	61	
54	4	rez-de-chaussée	Appartement 3 pièces n°402	77	
55	4	rez-de-chaussée	Appartement 2 pièces n°403	56	
56	4	rez-de-chaussée	Appartement 2 pièces n°404	56	
57	4	Premier étage	Appartement 3 pièces n°411	81	
58	4	Premier étage	Appartement 3 pièces n°412	81	

Tableau récapitulatif des tantièmes généraux

Lot	Bâtiment	Étage	Désignation	Tantièmes généraux	Observations
59	4	Premier étage	Appartement 2 pièces n°413	61	
60	4	Premier étage	Appartement 4 pièces n°414	98	
61	4	Deuxième étage	Appartement 4 pièces duplex n°421	104	
62	4	Deuxième étage	Appartement 4 pièces duplex n°422	104	
63	4	Deuxième étage	Appartement 4 pièces duplex n°423	112	
64	4	Deuxième étage	Appartement 5 pièces duplex n°424	133	
65	5	rez-de-chaussée	Appartement 3 pièces n°501	77	
66	5	rez-de-chaussée	Appartement 3 pièces n°502	75	
67	5	Premier étage	Appartement 4 pièces n°511	98	
68	5	Premier étage	Appartement 2 pièces n°512	61	
69	5	Premier étage	Appartement 3 pièces n°513	82	
70	5	Premier étage	Appartement 3 pièces n°514	80	
71	5	Deuxième étage	Appartement 4 pièces n°521	103	
72	5	Deuxième étage	Appartement 2 pièces n°522	64	
73	5	Deuxième étage	Appartement 3 pièces n°523	86	
74	5	Deuxième étage	Appartement 3 pièces n°524	84	
75	5	Troisième étage	Appartement 5 pièces duplex n°531	135	
76	5	Troisième étage	Appartement 4 pièces duplex n°532	114	
77	5	Troisième étage	Appartement 4 pièces duplex n°533	107	

Tableau récapitulatif des tantièmes généraux

Lot	Bâtiment	Etage	Désignation	Tantièmes généraux	Observations
78	5	Troisième étage	Appartement 3 pièces n°534	86	
79	6	rez-de-chaussée	Appartement 2 pièces n°601	61	
80	6	rez-de-chaussée	Appartement 3 pièces n°602	77	
81	6	rez-de-chaussée	Appartement 2 pièces n°603	56	
82	6	rez-de-chaussée	Appartement 2 pièces n°604	52	
83	6	Premier étage	Appartement 3 pièces n°611	81	
84	6	Premier étage	Appartement 3 pièces n°612	81	
85	6	Premier étage	Appartement 2 pièces n°613	61	
86	6	Premier étage	Appartement 4 pièces n°614	97	
87	6	Deuxième étage	Appartement 3 pièces n°621	83	
88	6	Deuxième étage	Appartement 3 pièces n°622	87	
89	6	Deuxième étage	Appartement 2 pièces n°623	64	
90	6	Deuxième étage	Appartement 4 pièces n°624	103	
91	6	Troisième étage	Appartement 3 pièces n°631	85	
92	6	Troisième étage	Appartement 3 pièces n°632	89	
93	6	Troisième étage	Appartement 2 pièces n°633	65	
94	6	Troisième étage	Appartement 4 pièces n°634	105	
95	6	Quatrième étage	Appartement 4 pièces duplex n°641	113	
96	6	Quatrième étage	Appartement 4 pièces duplex n°642	110	

Tableau récapitulatif des tantièmes généraux

Lot	Bâtiment	Etage	Désignation	Tantièmes généraux	Observations
97	6	Quatrième étage	Appartement 4 pièces duplex n°643	116	
98	6	Quatrième étage	Appartement 5 pièces duplex n°644	136	
99	7	rez-de-chaussée	Studio n°701	39	
100	7	rez-de-chaussée	Appartement 3 pièces n°702	67	
101	7	rez-de-chaussée	Appartement 4 pièces n°703	89	
102	7	Premier étage	Appartement 4 pièces n°711	94	
103	7	Premier étage	Appartement 3 pièces n°712	73	
104	7	Premier étage	Appartement 4 pièces n°713	95	
105	7	Deuxième étage	Appartement 4 pièces n°721	99	
106	7	Deuxième étage	Appartement 3 pièces n°722	77	
107	7	Deuxième étage	Appartement 4 pièces n°723	100	
108	7	Troisième étage	Appartement 5 pièces duplex n°731	133	
109	7	Troisième étage	Appartement 4 pièces duplex n°732	114	
110	7	Troisième étage	Appartement 5 pièces duplex n°733	138	
111	1	Sous-sol	Cave n°76	1	
112	1	Sous-sol	Cave n°77	1	
113	1	Sous-sol	Cave n°78	1	
114	1	Sous-sol	Cave n°79	1	
115	1	Sous-sol	Cave n°80	1	

Tableau récapitulatif des tantièmes généraux

Lot	Bâtiment	Etage	Désignation	Tantièmes généraux	Observations
116	1	Sous-sol	Cave n°81	1	
117	1	Sous-sol	Cave n°82	1	
118	1	Sous-sol	Cave n°83	1	
119	1	Sous-sol	Cave n°84	1	
120	1	Sous-sol	Cave n°85	1	
121	1	Sous-sol	Cave n°86	1	
122	1	Sous-sol	Cave n°87	1	
123	1	Sous-sol	Cave n°88	1	
124	1	Sous-sol	Cave n°89	1	
125	1	Sous-sol	Cave n°90	1	
126	1	Sous-sol	Cave n°91	1	
127	1	Sous-sol	Cave n°92	1	
128	1	Sous-sol	Cave n°93	1	
129	1	Sous-sol	Cave n°94	1	
130	1	Sous-sol	Cave n°95	1	
131	2	Sous-sol	Cave n°60	1	
132	2	Sous-sol	Cave n°61	1	
133	2	Sous-sol	Cave n°62	1	
134	2	Sous-sol	Cave n°63	1	

Tableau récapitulatif des tantièmes généraux

Lot	Bâtiment	Etage	Désignation	Tantièmes généraux	Observations
135	2	Sous-sol	Cave n°64	1	
136	2	Sous-sol	Cave n°65	1	
137	2	Sous-sol	Cave n°66	1	
138	2	Sous-sol	Cave n°67	1	
139	2	Sous-sol	Cave n°68	1	
140	2	Sous-sol	Cave n°69	1	
141	2	Sous-sol	Cave n°70	1	
142	2	Sous-sol	Cave n°71	1	
143	2	Sous-sol	Cave n°72	1	
144	2	Sous-sol	Cave n°73	1	
145	2	Sous-sol	Cave n°74	1	
146	2	Sous-sol	Cave n°75	1	
147	3	Sous-sol	Cave n°96	1	
148	3	Sous-sol	Cave n°97	1	
149	3	Sous-sol	Cave n°98	1	
150	3	Sous-sol	Cave n°99	1	
151	3	Sous-sol	Cave n°100	1	
152	3	Sous-sol	Cave n°101	1	
153	3	Sous-sol	Cave n°102	1	

Tableau récapitulatif des tantièmes généraux

Lot	Bâtiment	Etage	Désignation	Tantièmes généraux	Observations
173	4	Sous-sol	Cave n°11	1	
174	4	Sous-sol	Cave n°12	1	
175	5	Sous-sol	Cave n°13	1	
176	5	Sous-sol	Cave n°14	1	
177	5	Sous-sol	Cave n°16	1	
178	5	Sous-sol	Cave n°17	1	
179	5	Sous-sol	Cave n°18	1	
180	5	Sous-sol	Cave n°19	1	
181	5	Sous-sol	Cave n°20	1	
182	5	Sous-sol	Cave n°21	1	
183	5	Sous-sol	Cave n°22	1	
184	5	Sous-sol	Cave n°23	1	
185	5	Sous-sol	Cave n°24	1	
186	5	Sous-sol	Cave n°25	1	
187	5	Sous-sol	Cave n°26	1	
188	5	Sous-sol	Cave n°27	1	
189	6	Sous-sol	Cave n°28	1	
190	6	Sous-sol	Cave n°29	1	
191	6	Sous-sol	Cave n°30	1	

Tableau récapitulatif des tantièmes généraux

Lot	Bâtiment	Etage	Désignation	Tantièmes généraux	Observations
192	6	Sous-sol	Cave n°31	1	
193	6	Sous-sol	Cave n°32	1	
194	6	Sous-sol	Cave n°33	1	
195	6	Sous-sol	Cave n°34	1	
196	6	Sous-sol	Cave n°35	1	
197	6	Sous-sol	Cave n°36	1	
198	6	Sous-sol	Cave n°37	1	
199	6	Sous-sol	Cave n°38	1	
200	6	Sous-sol	Cave n°39	1	
201	6	Sous-sol	Cave n°40	1	
202	6	Sous-sol	Cave n°41	1	
203	6	Sous-sol	Cave n°42	1	
204	6	Sous-sol	Cave n°43	1	
205	6	Sous-sol	Cave n°44	1	
206	6	Sous-sol	Cave n°45	1	
207	6	Sous-sol	Cave n°46	1	
208	6	Sous-sol	Cave n°47	1	
209	7	Sous-sol	Cave n°48	1	
210	7	Sous-sol	Cave n°49	1	

Tableau récapitulatif des tantièmes généraux

Lot	Bâtiment	Etage	Désignation	Tantièmes généraux	Observations
211	7	Sous-sol	Cave n°50	1	
212	7	Sous-sol	Cave n°51	1	
213	7	Sous-sol	Cave n°52	1	
214	7	Sous-sol	Cave n°53	1	
215	7	Sous-sol	Cave n°54	1	
216	7	Sous-sol	Cave n°55	1	
217	7	Sous-sol	Cave n°56	1	
218	7	Sous-sol	Cave n°57	1	
219	7	Sous-sol	Cave n°58	1	
220	7	Sous-sol	Cave n°59	1	
221	-	Sous-sol	Emplacement n°1	3	
222	-	Sous-sol	Emplacement n°2	3	
223	-	Sous-sol	Emplacement n°4	3	
224	-	Sous-sol	Emplacement n°5	3	
225	-	Sous-sol	Emplacement n°6	3	
226	-	Sous-sol	Emplacement n°7	3	
227	-	Sous-sol	Emplacement n°8	3	
228	-	Sous-sol	Emplacement n°9	3	
229	-	Sous-sol	Emplacement n°10	3	

Tableau récapitulatif des tantièmes généraux

Lot	Bâtiment	Etage	Désignation	Tantièmes généraux	Observations
230	-	Sous-sol	Emplacement handicapé n°11	3	
231	-	Sous-sol	Emplacement handicapé n°12	3	
232	-	Sous-sol	Emplacement n°13	3	
233	-	Sous-sol	Emplacement n°14	3	
234	-	Sous-sol	Emplacement n°15	3	
235	-	Sous-sol	Emplacement n°16	3	
236	-	Sous-sol	Emplacement n°17	3	
237	-	Sous-sol	Emplacement n°18	3	
238	-	Sous-sol	Emplacement n°19	3	
239	-	Sous-sol	Emplacement n°20	3	
240	-	Sous-sol	Emplacement n°21	3	
241	-	Sous-sol	Emplacement n°22	3	
242	-	Sous-sol	Emplacement n°23	3	
243	-	Sous-sol	Emplacement n°24	3	
244	-	Sous-sol	Emplacement n°25	3	
245	-	Sous-sol	Emplacement n°26	3	
246	-	Sous-sol	Emplacement handicapé n°27	3	
247	-	Sous-sol	Emplacement n°28	3	
248	-	Sous-sol	Emplacement n°29	3	

Tableau récapitulatif des tantièmes généraux

Lot	Bâtiment	Etage	Désignation	Tantièmes généraux	Observations
249	-	Sous-sol	Emplacement n°30	3	
250	-	Sous-sol	Emplacement n°31	3	
251	-	Sous-sol	Emplacement n°32	3	
252	-	Sous-sol	Emplacement n°33	3	
253	-	Sous-sol	Emplacement n°34	3	
254	-	Sous-sol	Emplacement n°35	3	
255	-	Sous-sol	Emplacement n°36	3	
256	-	Sous-sol	Emplacement n°37	3	
257	-	Sous-sol	Emplacement n°38	3	
258	-	Sous-sol	Emplacement n°39	3	
259	-	Sous-sol	Emplacement n°40	3	
260	-	Sous-sol	Emplacement n°41	3	
261	-	Sous-sol	Emplacement n°42	3	
262	-	Sous-sol	Emplacement n°43	3	
263	-	Sous-sol	Emplacement n°44	3	
264	-	Sous-sol	Emplacement n°45	3	
265	-	Sous-sol	Emplacement n°46	3	
266	-	Sous-sol	Emplacement n°47	3	
267	-	Sous-sol	Emplacement n°48	3	

Tableau récapitulatif des tantièmes généraux

Lot	Bâtiment	Etage	Désignation	Tantièmes généraux	Observations
268	-	Sous-sol	Emplacement handicapé n°49	3	
269	-	Sous-sol	Emplacement n°51	3	
270	-	Sous-sol	Emplacement n°52	3	
271	-	Sous-sol	Emplacement n°53	3	
272	-	Sous-sol	Emplacement n°54	3	
273	-	Sous-sol	Emplacement n°55	3	
274	-	Sous-sol	Emplacement n°56	3	
275	-	Sous-sol	Emplacement n°57	3	
276	-	Sous-sol	Emplacement n°59	3	
277	-	Sous-sol	Emplacement n°60	3	
278	-	Sous-sol	Emplacement n°61	3	
279	-	Sous-sol	Emplacement n°62	3	
280	-	Sous-sol	Emplacement n°64	3	
281	-	Sous-sol	Emplacement n°65	3	
282	-	Sous-sol	Emplacement n°66	3	
283	-	Sous-sol	Emplacement n°67	3	
284	-	Sous-sol	Emplacement n°68	3	
285	-	Sous-sol	Emplacement n°69	3	
286	-	Sous-sol	Emplacement handicapé n°70	3	

Tableau récapitulatif des tantièmes généraux

Lot	Bâtiment	Etage	Désignation	Tantièmes généraux	Observations
306	-	Sous-sol	Emplacement n°90	3	
307	-	Sous-sol	Emplacement n°91	3	
308	-	Sous-sol	Emplacement n°92	3	
309	-	Sous-sol	Emplacement n°93	3	
310	-	Sous-sol	Emplacement n°94	3	
311	-	Sous-sol	Emplacement n°95	3	
312	-	Sous-sol	Emplacement n°96	3	
313	-	Sous-sol	Emplacement n°97	3	
314	-	Sous-sol	Emplacement n°98	3	
315	-	Sous-sol	Emplacement n°99	3	
316	-	Sous-sol	Emplacement n°101	3	
317	-	Sous-sol	Emplacement n°102	3	
318	-	Sous-sol	Emplacement n°103	3	
319	-	Sous-sol	Emplacement n°104	3	
320	-	Sous-sol	Emplacement n°105	3	
321	-	Sous-sol	Emplacement n°106	3	
322	-	Sous-sol	Emplacement n°107	3	
323	-	Sous-sol	Emplacement n°108	3	
324	-	Sous-sol	Emplacement de stationnement	3	

Tableau récapitulatif des tantièmes généraux

Lot	Bâtiment	Etage	Désignation	Tantièmes généraux	Observations
325	-	Sous-sol	Emplacement de stationnement	3	
326	-	Sous-sol	Emplacement de stationnement	3	
327	-	Sous-sol	Emplacement de stationnement	3	
328	-	Sous-sol	Emplacement de stationnement	3	
329	-	Sous-sol	Emplacement de stationnement	3	
330	-	Sous-sol	Emplacement de stationnement	3	
331	-	Sous-sol	Emplacement de stationnement	3	
332	-	Sous-sol	Emplacement de stationnement	3	
333	-	Sous-sol	Emplacement de stationnement	3	
334	-	Sous-sol	Emplacement de stationnement	3	
335	7	3ème étage	Local	3	Nouveau lot
TOTAL				10003	